

Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2020/2042(INI)
L'incidence du changement climatique sur les populations vulnérables des pays en développement	
Sujet	
3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone	
6.30 Coopération au développement	
6.40.12 Relations avec les pays en développement en général	
Procédure rejetée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement	 GONZÁLEZ Mónica Silvana	04/05/2020
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 FITZGERALD Frances	
		 CHABAUD Catherine	
		 BILDE Dominique	
	 KEMPA Beata		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	 BRICMONT Saskia	20/01/2020
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	 KUHNKE Alice	23/01/2020
Commission européenne	DG de la Commission Action pour le climat	Commissaire TIMMERMANS Frans	

Evénements clés

16/04/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/02/2021	Vote en commission		
07/04/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0115/2021	Résumé
17/05/2021	Débat en plénière		
19/05/2021	Décision du Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2020/2042(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure rejetée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/9/02636

Portail de documentation

Avis de la commission	ENVI	PE650.533	09/07/2020	EP	
Projet de rapport de la commission		PE650.537	11/09/2020	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE650.432	02/10/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE657.479	15/10/2020	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE653.786	19/10/2020	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0115/2021	07/04/2021	EP	Résumé

L'incidence du changement climatique sur les populations vulnérables des pays en développement

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Mónica Silvana GONZÁLEZ (S&D, ES) sur les impacts du changement climatique sur les populations vulnérables dans les pays en développement.

Le rapport souligne que les impacts du changement climatique sapent les perspectives de développement des pays, agissent comme un multiplicateur de risques de sécheresse, de famine et donc de conflits et de déplacements forcés, et aggravent les vulnérabilités, les inégalités et la discrimination de genre existantes.

Le rapport note également que les effets du changement climatique sur les populations vulnérables peuvent exacerber les flux migratoires vers les États membres. En outre, la pandémie de COVID-19 a considérablement accru les vulnérabilités dans les pays en développement.

Responsabilité climatique

Le monde semble loin d'atteindre l'objectif convenu, à savoir limiter le réchauffement de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en s'efforçant de limiter cette augmentation à 1,5 °C. Les députés s'inquiètent des conséquences de cette situation sur les pays en développement, regrettent le manque d'ambition et exhortent les dirigeants mondiaux à prendre les mesures nécessaires.

Ils appellent l'UE à montrer la voie en matière de climat et de biodiversité et à faire du pacte vert pour l'Europe un exemple de cette action. Ils insistent sur la nécessité de renforcer la dimension extérieure du pacte pour soutenir les pays partenaires dans leurs efforts d'adaptation au changement climatique, en tenant pleinement compte des besoins particuliers des populations les plus vulnérables et des groupes victimes de discrimination.

Une stratégie globale

La Commission est invitée à élaborer une stratégie globale en vue d'une contribution substantiellement renforcée de l'UE à la limitation des effets du changement climatique sur les populations vulnérables des pays en développement, notamment par les moyens suivants :

- la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre, y compris par des réductions d'émissions propres de l'UE grâce à un objectif

ambitieux pour tous les secteurs de l'économie dans les politiques internes et externes de l'Union, conformément aux objectifs de l'accord de Paris et en donnant la priorité à l'adaptation au changement climatique dans les pays partenaires;

- la réduction de la vulnérabilité générale par l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les inégalités et le soutien au développement de systèmes de protection sociale résilients et universels;

- l'augmentation du soutien aux capacités des pays en développement à limiter l'impact du changement climatique sur les personnes vulnérables, par un financement adéquat de l'atténuation et de l'adaptation, y compris pour éviter, minimiser et traiter les pertes et les dommages;

- l'introduction d'une économie circulaire et d'un système efficace de gestion des déchets afin de prévenir l'exportation de déchets plastiques et de déchets dangereux vers les pays en développement et la dégradation de l'environnement en dehors de l'UE.

Financement d'actions visant à limiter et à gérer les incidences du changement climatique

Le rapport demande que des fonds soient affectés, dans le cadre de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (IVDCI), à des actions spécifiques visant à limiter et à gérer les incidences du changement climatique sur les populations vulnérables des pays en développement par le biais d'une utilisation proactive du pilier « réaction rapide » de l'IVDCI pour la prévention et la gestion des crises liées au climat et des déplacements dus au climat.

Il a rappelé sa position selon laquelle 45 % des dépenses de l'IVDCI devraient contribuer aux objectifs de protection du climat et de l'environnement et de gestion des risques de catastrophes.

Réduction de la vulnérabilité

Les députés ont souligné que la stratégie devrait inclure des efforts pour éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et renforcer la bonne gouvernance et les droits de l'homme en général comme moyen de réduire la vulnérabilité aux risques et aux dommages causés par le changement climatique.

La Commission est invitée à s'attaquer aux conséquences sanitaires du changement climatique, à s'efforcer d'atténuer les risques sanitaires liés aux catastrophes, à améliorer l'accès aux services de soins de santé de base et à renforcer la coopération entre les autorités sanitaires et les autres parties prenantes concernées afin de renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe et de mise en place de systèmes de santé résilients.

Enfin, les députés ont demandé à la Commission d'investir dans des programmes qui accélèrent la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et de l'accord de Paris en vue d'éliminer les facteurs défavorables et les facteurs structurels qui contraignent les personnes à quitter leur pays d'origine, notamment par l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. L'UE est invitée à apporter des réponses adéquates aux déplacements climatiques et à inclure la perspective de genre dans toutes les politiques de migration, en vue de préserver la justice climatique.

Transparence				
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	04/03/2021	Local Climate Adaptive Living Facility UNCDF
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	02/02/2021	UNDRR
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	09/12/2020	Dirección General de Migraciones España
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	04/12/2020	Director General for Economic Affairs and Sustainable Development Germany
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	01/12/2020	AECID
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	11/11/2020	Secretaria de Estado Medio Ambiente España
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	28/10/2020	CONCORD Europe
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	21/10/2020	Secretaria de Estado Cooperacion Internacional España
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	20/10/2020	ENABEL
GONZÁLEZ Mónica Silvana	Rapporteur(e)	DEVE	16/10/2020	Embajada de Colombia ante la UE